

OPERATION « FOOT A L'ECOLE »



EDITION 2020 / 2021



ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football à l'école, de la convention nationale signée en mai 2018 et du championnat d'Europe de football masculin organisé dans 12 pays du continent européen (reporté en 2021), la Fédération Française de Football (F.F.F), le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des écoles, le développement d'actions sportives et culturelles. Les établissements affiliés à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) sont aussi concernés par cette opération.

Ce dispositif a pour nom : « **FOOT A L'ECOLE** » et aura pour objectifs :

- ⇒ De développer des apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à l'activité football et/ou futsal.
- ⇒ De développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en cycle 2 (CE1 – CE2) et cycle 3 (CM1 – CM2).
- ⇒ Mettre en avant les valeurs citoyennes et fédérales (P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité)
- ⇒ Décliner les rôles sociaux en lien avec la pratique sportive, notamment d'arbitre, de supporter/trice, d'organisateur/trice et de joueur/se

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « FOOT A L'ECOLE » lancée par le MENJS, la F.F.F et l'U.S.E.P vise à récompenser des projets de classe. Pour rappel, toutes les écoles publiques et privées sous contrat et reconnues par le MENJS peuvent prendre part à cette opération.

Sont éligibles à cet appel à projets :

- Les classes de cycle 2 (CE1 – CE2)
- Les classes de cycle 3 « primaire » (CM1-CM2)
- Les classes multi-niveaux des cycles 2 et 3

ayant participé (ou allant participer) à un cycle football et/ou futsal sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire 2020-2021.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement spécifique se traduisant par :

- Des Animations Pédagogiques,
- Des Dotations en Matériel (sous forme de prêts),
- Des Outils Pédagogiques (via le site internet <https://footalecole.fff.fr/fr/parcourir-les-contenus>)

En contactant prioritairement le Conseiller Pédagogique Départemental EPS (CPD EPS), et/ou le Conseiller Technique Départemental F.F.F (CTD DAP) référencé de son comité départemental (district de football), et/ou le délégué départemental U.S.E.P. Le délégué U.G.S.E.L pourra être aussi sollicité.

La liste des référents « Annuaire primaire – football en milieu scolaire » se trouve sur le site internet dédié à l'opération : <http://footalecole.fff.fr>

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit **impérativement** être effectuée sur le site internet : <http://footalecole.fff.fr>

L'enseignant(e) ou le directeur(trice) inscrit sa ou ses classe(s) à ce projet et doit créer un compte sur le site dédié à l'opération. A l'issue de l'inscription, un mail de confirmation sera envoyé.

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites partenaires :

- ✓ du MEN (<http://eduscol.education.fr/>),
- ✓ de l'USEP (<https://usep.org>),
- ✓ de la FFF (<http://www.fff.fr>).
- ✓ de l'UGSEL (<https://www.ugsel.org/>)

Recommandations : informer l'ensemble des référents locaux « Education Nationale » :

- Le-la directeur-trice d'école
- L'Inspecteur Education Nationale du 1^{er} degré
- Le Conseiller Pédagogique Départemental E.P.S (et/ou Conseiller Pédagogique de Circonscription)

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves ([cf. Eduscol](#))

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

❖ **Axe sportif** :

Réalisation d'un cycle de football ou futsal d'au moins 6 séances **ET** participation à un rassemblement final de fin de cycle ou de fin d'année (rencontre locale, de circonscription, départementale...).



L'apprentissage de l'arbitrage devra être abordée durant le cycle.

❖ **Axe culturel** :

Réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : « **FOOT D'EUROPE** »

Dans le contexte du Championnat d'Europe de football masculin organisé dans une douzaine de pays sur le continent européen en 2021, il s'agira de montrer comment peuvent s'exprimer des échanges interculturels à travers la pratique du football et plus précisément 3 rôles sociaux : *joueur/se, arbitre, supporter/trice.*

La classe pourra s'engager dans ce concours culturel en choisissant un format de production à réaliser :

-  Soit la création d'une production dite « statique »
-  Soit la création d'une production dite « dynamique »

PRODUCTION DITE « STATIQUE »			PRODUCTION DITE « DYNAMIQUE »		
Type de production	Format	Durée maximum	Type de production	Format	Durée maximum
Maquette Affiche Dessin	JPEG, PNG, PDF 10 photos maximum	Non applicable	Vidéo Audio	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv, Wav, mp, wma, aac	3 min

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessus ne sera pas recevable.
Une seule production peut être envoyée par classe.

N.B = lors de l'envoi de la production, il est impératif de préciser :

- ⇒ *Le nom de l'établissement*
- ⇒ *La classe*
- ⇒ *La ville et son code postal*
- ⇒ *Le nom de l'enseignant*

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer, à minima, aux référents départementaux : FFF – MENJ – USEP. La liste des contacts « annuaire primaire – football en milieu scolaire » est disponible sur le site internet dédié à l'opération : <http://footalecole.fff.fr>.

Toute vidéo supérieure à 3 min même de quelques secondes, générique compris, ne sera pas classée.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2020 / 2021

L'opération « **FOOT A L'ECOLE** » sera officiellement lancée le **LUNDI 17 AOÛT 2020**.

- *Ouverture des inscriptions* = 17 août 2020
- *Clôture des inscriptions* = 12 mars 2021
- *Retour des productions* = 12 mars 2021 (avant minuit)
- *Jury départemental* = entre le 15 mars 2021 et le 18 mars 2021
- *Jury académique* = entre le 22 mars 2021 et le 25 mars 2021
- *Jury national* = entre le 06 avril 2021 et le 09 avril 2021
- *Récompense finale* = entre le 17 mai 2021 et le 28 mai 2021
- *Remise des récompenses* = entre le 07 juin 2021 et le 06 juillet 2021

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et de l'U.S.E.P lors du jury départemental (ou district en fonction des spécificités fédérales).

Sans être obligatoire, le jury départemental pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission départementale football en milieu scolaire
- 4 élèves dont 2 filles et 2 garçons
- 1 représentant de l'Education Nationale (IA, IEN, CPD EPS, CPC EPS...)
- 2 représentants du district (CTD DAP, élus...)
- 1 représentant de l'U.S.E.P

D'autres partenaires locaux **dont le représentant de l'U.G.S.E.L** peuvent être sollicités pour faire partie du jury départemental.

A l'issue du jury départemental, les productions lauréates départementales/district (au nombre de **2 maximum, 1 par type de production**) seront renvoyées via le logiciel WETRANSFER, avec la grille d'évaluation (annexe), avant le 19 mars 2021 (12H heure limite), aux référents académiques (EN, FFF, USEP...)

Le jury départemental, via la commission mixte départementale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation départementale des productions (rassemblements, animations, communications sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats départementaux.

ARTICLE 7 : Evaluation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la F.F.F et l'U.S.E.P lors du jury académique.

Sans être obligatoire, le jury académique pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission régionale football en milieu scolaire
- 4 élèves dont 2 filles et 2 garçons
- 1 représentant de l'Education Nationale (IA IPR EPS, DASEN, CPS EDPS...)
- 2 représentants de la ligue (CTR DAP, élus...)
- 1 représentant de l'U.S.E.P

D'autres partenaires académiques **dont le représentant de l'UGSEL** peuvent être sollicités pour faire partie du jury académique.

A l'issue du jury académique, les productions lauréates académiques (au nombre de **2 maximum, 1 par type de production**) seront renvoyées via le logiciel WETRANSFER, avec la grille d'évaluation (annexe), avant le 26 mars (12H heure limite), à l'adresse suivante : fbechon@fff.fr

Le jury académique, via la commission mixte régionale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animations, communications sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats académiques.

ARTICLE 8 : La validation des productions au niveau du jury national

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et l'U.S.E.P lors du jury national.

Le jury national pourra être composé de représentants :

- De la commission fédérale football en milieu scolaire et universitaire
- De la F.F.F
- De l'Education Nationale
- De l'U.S.E.P

D'autres partenaires **dont les représentants de l'U.G.S.E.L** peuvent être sollicités pour faire partie du jury national.

Une valorisation nationale des productions sera effectuée sur le site internet <https://footalecole.fff.fr/fr/> et un courrier officiel sera envoyé à l'ensemble des écoles participantes.

A l'issue du jury national, les 2 lauréats nationaux seront informés de leur succès dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette édition 2020 / 2021 :

- Chaque école ayant participé au double volet (sportif et culturel)
 - o Ballons + chasubles
 - o Goodies pour les classes et les élèves
- Les deux lauréats départementaux
 - o Kit matériel pédagogique
 - o Goodies pour les classes et les élèves
- Les deux lauréats académiques auront des récompenses bien distinctes :
 - o Un kit complet de matériel pédagogique
 - o Ballons + chasubles
 - o Goodies pour les classes et les élèves
- Les 2 lauréats nationaux
auront l'opportunité de vivre une expérience unique au Centre National du Football à Clairefontaine sur une opération libellée « **24 heures avec les bleus** » où chaque élève pourra rencontrer les joueurs de l'Equipe de France. Chaque classe pourra être représentée par 28 personnes incluant les accompagnateurs. La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 euros et prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration sur le site. Cette récompense sera organisée sur 2 jours, entre le 17 mai et le 28 mai 2021.

ARTICLE 10 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

La participation au concours « **FOOT A L'ECOLE** » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.